



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION,
DE LA MODERNISATION
DE L'ADMINISTRATION,
en charge du numérique

N° 4 2 8 3 1 / MEA / DGEE / BRH / PRH2

DIRECTION GÉNÉRALE DE L'ÉDUCATION
ET DES ENSEIGNEMENTS

PIRAE, le 17 AOUT 2021

Le Directeur général

Affaire suivie par :
Gestion collective-PRH2

APPEL A CANDIDATURE AUX POSTES D'ASSISTANTS ÉTRANGERS DE LANGUE ANGLAISE

Les établissements du second degré accueillent chaque année des assistants étrangers de Langues vivantes étrangères.

Les postes à pourvoir sont déclinés comme suit :

Postes de langue anglaise :

- 1) 12h au Lycée Paul Gauguin
- 2) 12h au Lycée polyvalent du Diadème
- 3) 12h au Lycée polyvalent de Tairapu
- 4) 12h au Lycée Hôtelier de Tahiti

Rôle des assistants de langues étrangères

Les missions des assistants de langues étrangères sont décrites dans le bulletin officiel n° 20 du 19 mai 2016.

Le rôle de l'assistant est d'aider à améliorer les compétences en communication des élèves (en particulier à l'oral) et d'approfondir leurs connaissances culturelles du pays d'origine de l'assistant. Il intervient en appui du professeur de langue. Il peut également intervenir avec les professeurs de DNL ou participer à des projets pédagogiques de l'établissement. L'assistant éveille la curiosité des élèves et les encourage à s'exprimer dans la langue étrangère.

Comme le précisent les textes officiels, l'assistant des langues ne doit pas se trouver seul face à un groupe classe. Il peut être responsable d'un petit groupe d'élèves mais dans ce cas le professeur se trouve à proximité. L'enseignant prépare les séances avec l'assistant qui contribue ainsi à la mise en place d'une pédagogie différenciée.

Les assistants sont recrutés pour une période de 7 mois, pour un service hebdomadaire de 12 heures.

Les assistants de nationalité étrangère (y compris les ressortissants de l'Union Européenne) doivent obtenir une autorisation de travail délivrée par le Ministre en charge de l'Emploi de la Polynésie française.

Profil du candidat

- Prérequis : langue maternelle anglaise
- Niveau de formation BAC+3

Les dossiers de candidatures sont à transmettre au plus tard le **27 août 2021** aux adresses électroniques suivantes : brh2@education.pf et secretariat-insp@ac-polynesie.pf

Par ailleurs, les candidats devront également s'inscrire obligatoirement sur l'application ACDD en vous connectant sur : <https://acdd.ac-polynesie.pf> pour y déposer votre demande et votre dossier de candidature.

Les candidats présélectionnés seront convoqués en entretien.

Dossier de candidature :

- Une lettre de motivation ;
- Un curriculum vitae ;
- Copie des diplômes étrangers traduits en langue française ou attestation de comparabilité obtenue sur CIEP (www.ciep.fr) ;
- Copie d'une pièce d'identité ;
- Copie de la carte du permis de séjour.

Copie(s) :

MEA 1
PRH2 1

Pour la Ministre et par délégation



Eric TOURNIER